## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département HERAULT

## Délibération 2022/51

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 4 novembre 2022

Date de la convocation : 28/10/2022 Date d'affichage : 28/10/2022

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR: 12

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

## Objet de la délibération : AVENANT CONVENTION - CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE

L'an deux mil vingt-deux et le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président: I.SILHOL

<u>Présents</u>: Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration:/

Absents excusés: Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET,

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention d'Hérault Energies d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

En contrepartie de l'habilitation consentie au titre de la présente convention à Hérault Energies et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre de l'action de la collectivité, Hérault Energies attribuera à la collectivité une compensation financière, soit en reversement, soit en action pédagogiques à destination des scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention d'habilitation dans le cadre des certificats d'économie d'énergie d'Hérault Energies

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 10/11/2022
034-213401979-20221104-DE\_2022\_051-DE